

GRAND CONCOURS DE RECRUTEMENT

Du 1er juin 1912 au 31 août 1912

Arrêté du Bureau Exécutif.

Il est institué un concours de recrutement qui commencera le 1er juin 1912 et se terminera le 31 août 1912 inclusivement.

Droits d'entrée

Art. 1.—(a) Les droits d'entrée durant ce concours sont les suivants:

\$.50 pour un certificat de participation de	\$ 500.00
\$1.00 pour un certificat de participation de	1000.00
\$2.00 pour un certificat de participation de	2000.00
\$3.00 pour un certificat de participation de	3000.00

(b) L'honoraire d'examen doit être payé au Médecin-examineur par le candidat au taux fixé par les statuts, art 175.

(c) Le droit d'inscription à la caisse centrale des malades est supprimé.

Récompenses offertes par le Bureau Exécutif

Art. 2.—(1) \$2.00 au proposeur de chaque candidat définitivement admis durant ce concours.

Prix d'honneur

(2) En outre des \$2.00 mentionnés au paragraphe 1 du présent article, les prix suivants seront accordés:

- (a) A tout proposeur de 3 membres, un volume de littérature canadienne;
- (b) A tout proposeur de 5 membres, un pendant de montre, (fob) ou une épingle à cravate, (au choix du proposeur);
- (c) A tout proposeur de 8 membres, un médaillon en or aux armes de la Société;
- (d) A tout proposeur de 10 membres, une paire de boutons de manchettes, aux armes de la Société;
- (e) A tout proposeur de 12 membres, une chaîne de montre en or;
- (f) A tout proposeur de 15 membres, une bague en or, aux armes de la Société;
- (g) A tout proposeur de 20 membres, une montre en or.

Nul ne peut recevoir plus d'un prix d'honneur.

Art. 3.—Pour avoir droit aux prix mentionnés dans ce décret, il faut:

- 10. Que tout proposeur présente et fasse admettre ses candidats dans le cercle ou le bureau de perception auquel il appartient;
- 20. Que les nouveaux membres admis, acquittent deux contributions de la manière et au temps prescrits par les statuts de la Société.

Prix de Cercle

Art. 4.—Il sera accordé aux cercles un billet de passage de première classe, aller et retour, du siège d'affaires du cercle à Woonsocket, R. I., pour chaque 25 membres que le cercle aura fait admettre durant ce concours.

Art. 5.—Ne seront comptés pour l'adjudication de ce prix que les membres qui auront acquittés deux contributions avant le 1er septembre 1912, lesquelles contributions devront être transmises au Conseil Général avant le 10 septembre 1912.

Conditions diverses

Art. 6.—Les fondateurs de cercle ou de bureau de perception, ainsi que les membres agrégés par lettre de sortie, ne tombent pas sous l'effet du présent arrêté.

Art. 7.—Les organisateurs ou recruteurs rémunérés par la Société ne pourront prendre part au concours. Les cercles et les bureaux de perception qui bénéficieront de leur aide seront, par le fait, hors concours, ainsi que leurs membres, pour tous les nouveaux membres qu'ils recruteront et feront admettre pendant cette période.

Art. 8.—Les cercles et les bureaux de perception devront faire rapport des résultats qu'ils auront obtenus dans ce concours, spécifiant les noms et prénoms des candidats admis, ainsi que les noms des proposeurs; ce rapport devra être transmis à l'Inspecteur en chef, avant le 10 septembre 1912, à défaut de quoi, ils pourront être déclarés hors concours.

G. MONET, Sec.-Gén.

A TRAVERS LES CERCLES

Cercle Châteaubriand, No 333

Jeudi soir, le 25 mai dernier, le Cercle Châteaubriand donnait une petite fête intime aux personnes qui lui ont accordé leur concours pour assurer le succès du récent euchre de ce groupe de nos confrères.

Pas n'est besoin de dire que la réunion a été remarquablement gaie et intéressante.

Une centaine de personnes étaient présentes, au nombre desquelles, nous pouvons mentionner M. le curé J. E. Brien; M. Eug. H. Godin, aviseur Légal de l'Association et représentant du B. E.; M. Larivière, président du cercle; M. et Mme St-Maurice; M. et Mme Noury; M. et Mme Leguerrier; M. et Mme J. M. Bidal; M. et Mme A. Lalonde; M. et Mme Lavergne; M. et Mme Desrochers; M. et Mme Lamarche; M. L. Millette; M. le docteur Millier et plusieurs autres.

Le programme de la soirée comprenait de la musique instrumentale, du chant, et des discours particulièrement appropriés.

L'abbé Brien et M. Godin ont surtout été fort applaudis et le cercle Châteaubriand mérite des félicitations pour sa gracieuse pensée de témoigner sa reconnaissance à ses excellents et dévoués adeptes. Nul doute qu'à de prochaines réunions, il recueillera le fruit de la bonne idée qu'il a eue de récompenser ceux qui lui ont aidé.

Cercle St-Paul des Métis, No 364

Le jour de Pâques, les membres du cercle St-Paul des Métis se rendaient en procession à l'église paroissiale pour assister à la messe de huit heures, qui était spécialement célébrée pour eux.

L'aumônier du cercle, M. l'abbé J. O. Thérien, au cours de l'office, fit une allocution très heureuse et invita tous les jeunes gens de la paroisse à s'enrôler sous la bannière de l'Alliance Nationale, car cette association, ajouta l'éloquent prédicateur, est destinée à faire beaucoup de bien dans la localité.

Durant le saint sacrifice, la musique instrumentale et orale fut exécutée par nos socié-

taires, qui tous, se firent aussi un devoir de communier à cette messe.

Il est certain que l'Alliance Nationale va bénéficier, dans cette paroisse, de cette première apparition en public du cercle St-Paul des Métis, No 364, et nous ne serions aucunement surpris de le voir profiter du concours actuel pour grossir ses rangs avant la prochaine convention. Nos meilleurs voeux lui sont acquis.

CONDOLEANCES

Les cercles ci-après ont voté des condoléances aux personnes dont les noms suivent:

Cercle Jeanne d'Arc, No 53. — A M. A. O. Desforges, à l'occasion de la mort de son enfant;

A MM. Arthur et Honoré Daoust à l'occasion de la mort de leur frère.

Cercle de Lorimer No 112. — A M. Xavier Vallée, à l'occasion de la mort de son épouse, Cercle Garneau, No 118. A la famille Joseph Crochetière, à l'occasion du décès de ce dernier.

A Madame veuve Antoine Lemieux et sa famille, à l'occasion de la mort de M. Antoine Lemieux.

Cercle Ste-Marie, No 146. — A la famille Alphonse Archambault, à l'occasion du décès de ce dernier.

Cercle St-Alphonse, No 186. — A M. Onésime Gilbert, à l'occasion de la mort de sa mère et à M. Joseph Legendre, à l'occasion de la mort de sa nièce et de sa belle-soeur.

Cercle Lafontaine, No 206. — A la famille F. X. Lanthier, à l'occasion de la mort de ce dernier.

A M. J. Vernier, à l'occasion de la mort de son épouse.

Cercle Fabre, No 229. — A la famille Hercule Landry, à l'occasion de la mort de ce dernier.

Cercle St-Sauveur, No 128. — A M. Oscar Côté et à madame veuve Adélar Côté, à l'occasion de la mort de M. Adélar Côté.

ENCYCLOPEDIE

On a célébré récemment à Chicago des funérailles qui n'étaient pas absolument banales puisque non seulement la décédée, mais encore tous les assistants, y compris la personne chargée de dire les dernières prières, appartenait au beau sexe.

Ibsen a dit bien souvent que les bons romans nuisent aux travaux intellectuels, mais ce n'est rien n'est excellent comme de composer et de marcher. Aussi a-t-il écrit presque tous ses drames dans une enfilade de cinq grandes chambres qu'il pouvait arpenter tout à son aise.

D'après le dernier bulletin du recensement des Etats-Unis qui vient d'être publié, il y avait chez nos voisins, en 1900, cinq millions de femmes travaillant pour un salaire. Ces cinq millions de femmes demandant un salaire, travail étaient réparties dans 303 occupations ou métiers.